



Une conseillère est à votre disposition

Tous les jours de 9 h 00 à 11 h 30
au 16 Quai de la Gendarmerie à CALAIS

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEVANT
ACCOMPAGNER LE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

VOTRE DEMANDE NE SERA PAS ENREGISTRÉE
SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES SUIVANTES

LES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Photocopie du livret de famille ou éventuellement un acte de naissance. En cas de grossesse : fournir un certificat médical avec la date présumée de la naissance
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie recto verso du titre de séjour en cours de validité certifiée conforme, pour les personnes de nationalité étrangère
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2008

AUTRES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de l'Ordonnance de non conciliation ou du jugement de divorce (si en cours, justificatif prouvant que vous avez engagé une procédure)
- Photocopie du contrat de travail, attestation de stage, carte étudiant, certificat de scolarité
- Photocopie des trois dernières fiches de salaire
- Photocopie de l'attestation d'ASSEDIC et dernier talon de versement ainsi que la carte d'A.N.P.E ou attestation de rémunération (CNASEA, AFR, BOURSE)
- Talons de pension de retraite ou d'invalidité
- Photocopie de la carte d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales et une attestation récente du dernier paiement
- Attestation du propriétaire justifiant que vous êtes à jour de vos loyers ou de vos remboursements de prêts
- Photocopie du jugement d'expulsion
- Jugement de placement des enfants
- F.S.L. ou F.A.J.
- Acte de vente
- Attestation justifiant que vous percevez la pension alimentaire